

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

**AMENDEMENT**

N ° AS4995

présenté par

Mme Garin, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas et Mme Sebaihi

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 4 correspond à l'approbation des tableaux d'équilibre des régimes obligatoires de base de la Sécurité Sociale. Conformément à sa position lors de l'examen de la LFSS 2023, le groupe Ecologiste considère que l'ensemble de ces prévisions de dépenses, notamment, ne sont pas à la hauteur des besoins en financement du système de soin et d'accompagnement d'une part et protection sociale d'autre part. L'objet du présent amendement est de le supprimer.